

Journée d'échanges techniques

6 février 2020

Intervention de la DREAL Occitanie



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Ordre du jour

De la politique nationale à sa déclinaison locale et de bassin :

Présentation de la stratégie régionale – DREAL Occitanie
La protection des aires d'alimentation de captages – MTES DEB
Questions / Réponses

Les dispositifs de bassin d'aide et d'accompagnement

Agence de l'Eau Adour Garonne
Parole d'acteur : le PAT Fontbonne Roucarié

Leviers mobilisables pour accompagner le changement de pratiques en faveur de la réduction des pollutions diffuses

Conseil Régional
Parole d'acteur : COOP Qualisol
Questions / Réponses

Atelier 1 : Comment construire et conduire un PAT (plan d'action territorial) ?

Retours d'expérience :

Syndicat Tarbes Nord PAT Oursbellile
Démarche Captage d'eauccitanie : un projet collectif au service de la protection des captages et de leurs ressources en eau – FREDON Occitanie

Atelier 2 : Comment mobiliser et impliquer la profession ?

Retours d'expérience :

Accompagner la transition des système agricoles vers l'agroécologie.
OSAE, une plateforme web comme support d'accompagnement – Solagro
Plateforme agroécologie – Toulouse Auzeville

Restitution des ateliers

Clôture de la journée : **regard d'expert** - INRA



Contexte régional – Assises de l'eau

▪ Contexte régional

- 89 captages prioritaires en Occitanie, dont 23 sur le bassin Adour-Garonne et 66 sur le bassin Rhône Méditerranée
- Sensibilités N et phyto
- 65 % des captages prioritaires (50 % au niveau national) ont un plan d'actions

▪ Assises de l'eau - objectif 1 : renforcer la protection des captages, notamment :

- Action 3.a : Engager un plan d'actions sur tous les captages prioritaires avant fin 2021
- Action 3.b : Déployer des engagements formalisés entre les acteurs du territoire sur au moins 350 captages prioritaires d'ici 2022, puis 500 d'ici 2025, afin que l'aire d'alimentation du captage fasse l'objet de mesures ambitieuses de réduction des pollutions diffuses sur une part suffisante de la surface agricole utile
- Action 3.d : Mettre en place des paiements pour services environnementaux (PSE) dans au moins 20 territoires expérimentaux d'ici fin 2021, notamment sur des aires d'alimentation de captage
- Action 3.f : Mettre en oeuvre des stratégies territoriales d'application renforcée de la police de l'eau et des milieux aquatiques, tout particulièrement sur les aires d'alimentation de captage et les têtes de bassin versant



Etat des lieux des captages prioritaires

- Sur les 23 captages prioritaires en Occitanie sur le bassin Adour Garonne
- Etat d'avancement (source SOG au 31 décembre 2019)

Type d'étude	Démarche non entamée	Démarche en cours / arrêté envisagé	Etude finie / Plan d'action VALIDE / Arrêté pris	Arrêté non envisagé
Etude de délimitation de l'AAC	2 (9%)	0 (0%)	21 (91%)	Voir ci-dessous
Arrêté ZPAAC	8 (35%)	1 (4%)	2 (9%)	12 (52%)
Plan d'actions	12 (56%)	5 (22%)	5 (22%)	NC

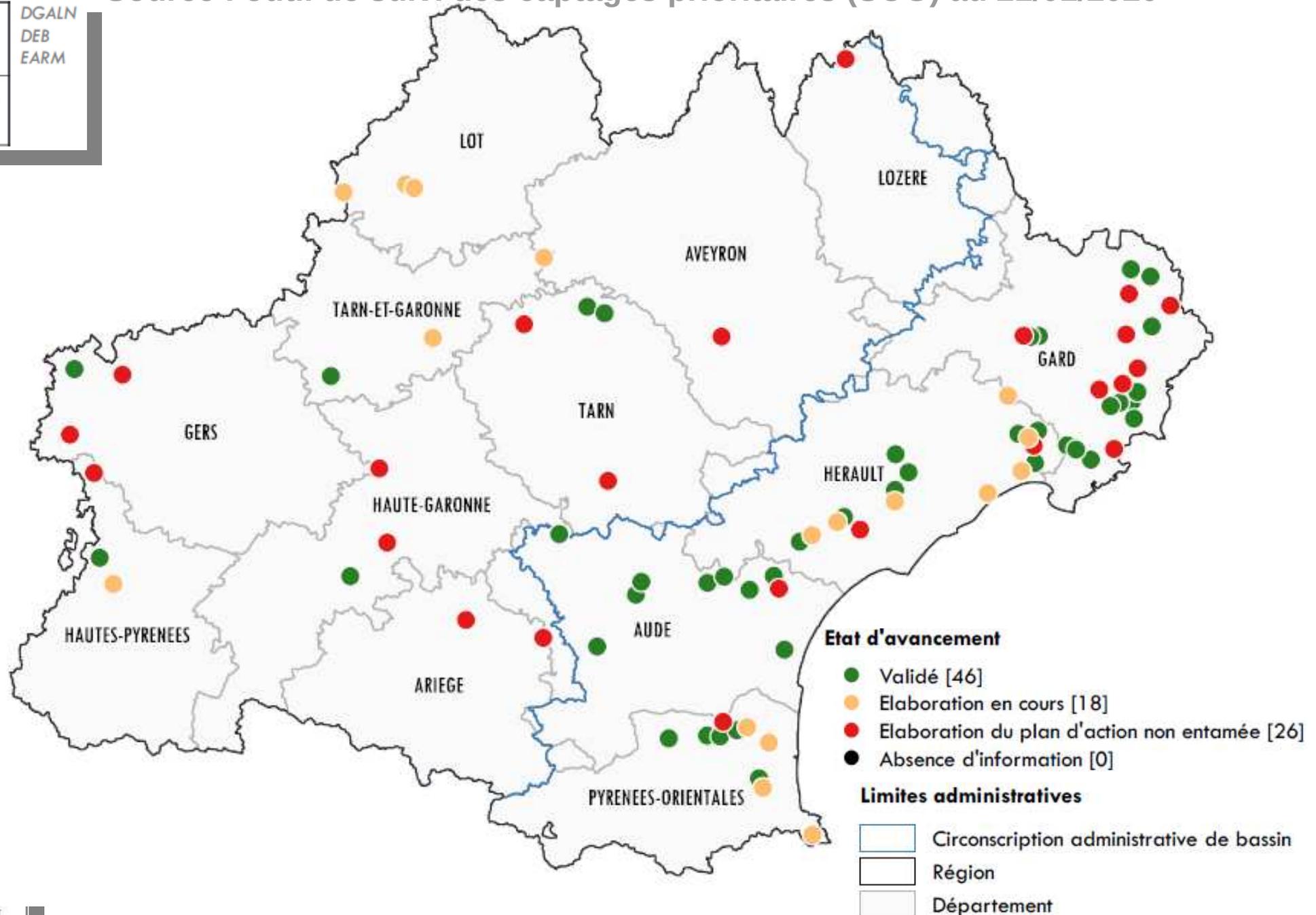
Situation des captages prioritaires en Occitanie

Source : outil de suivi des captages prioritaires (SOG) au 21/01/2020



DGALN
DEB
EARM

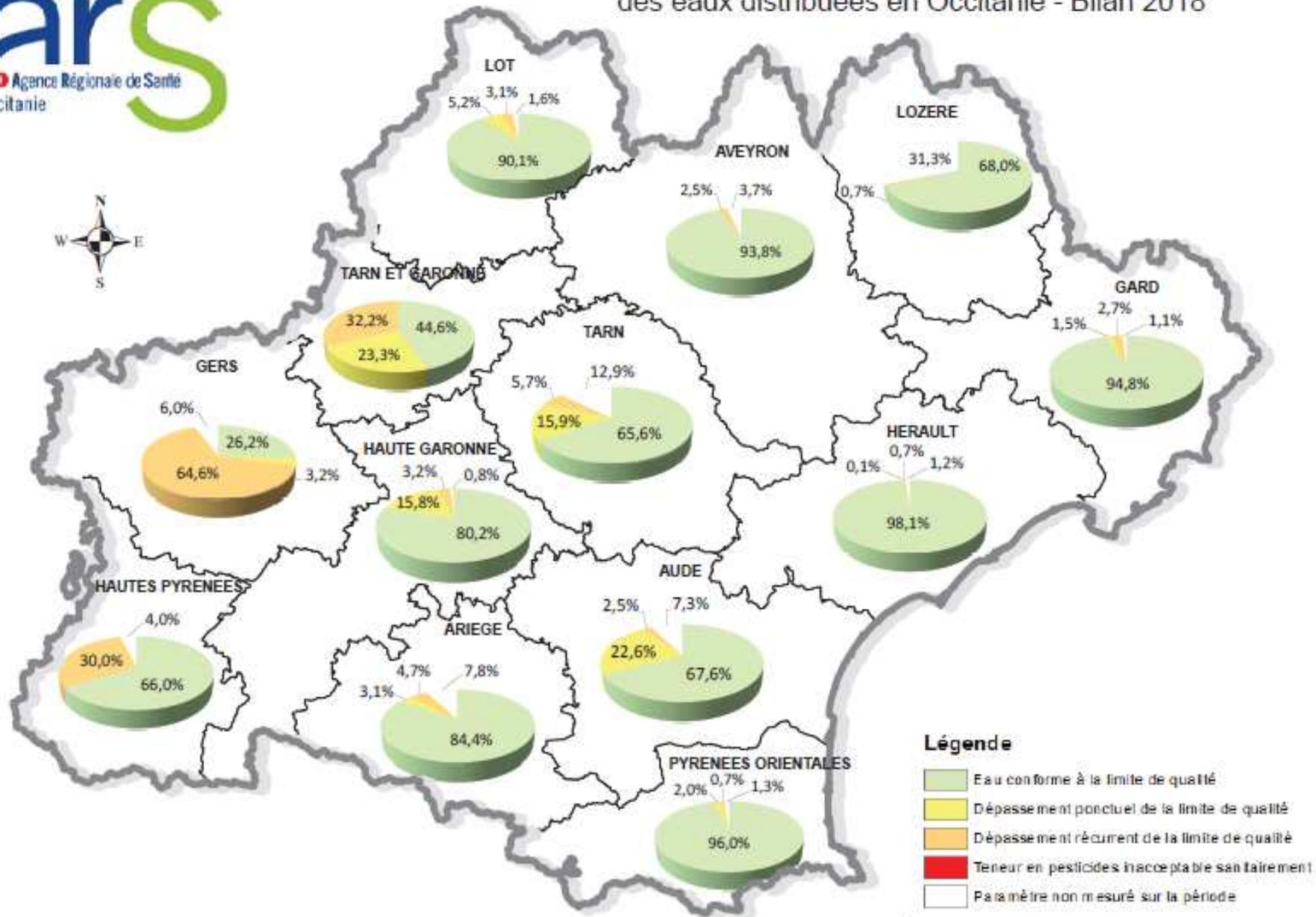
MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



PRÉF
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Carte de l'ARS

Teneur en pesticides en % de population alimentée des eaux distribuées en Occitanie - Bilan 2018

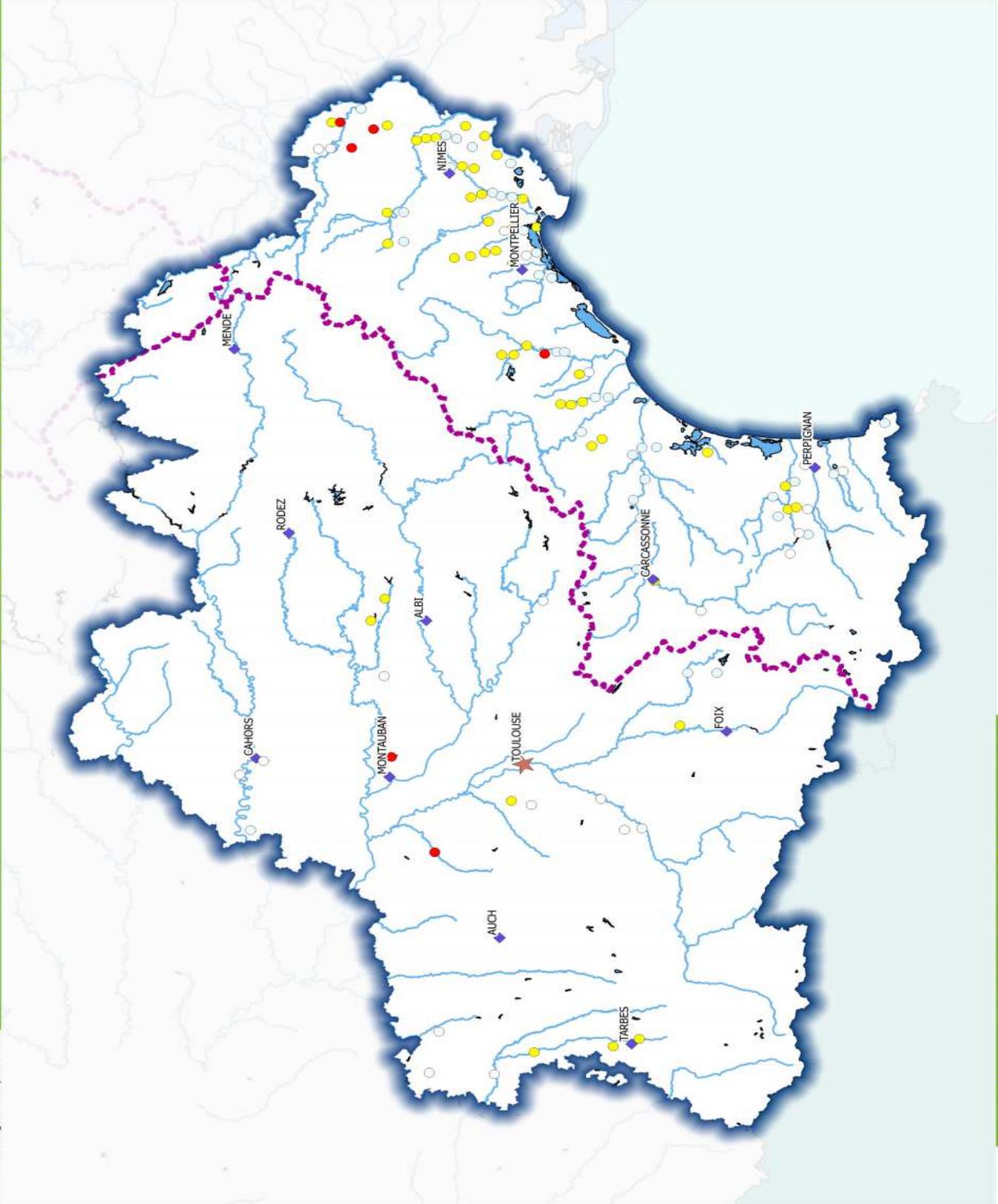


Légende

- Eau conforme à la limite de qualité
- Dépassement ponctuel de la limite de qualité
- Dépassement récurrent de la limite de qualité
- Teneur en pesticides inacceptable sans traitement
- Paramètre non mesuré sur la période



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE



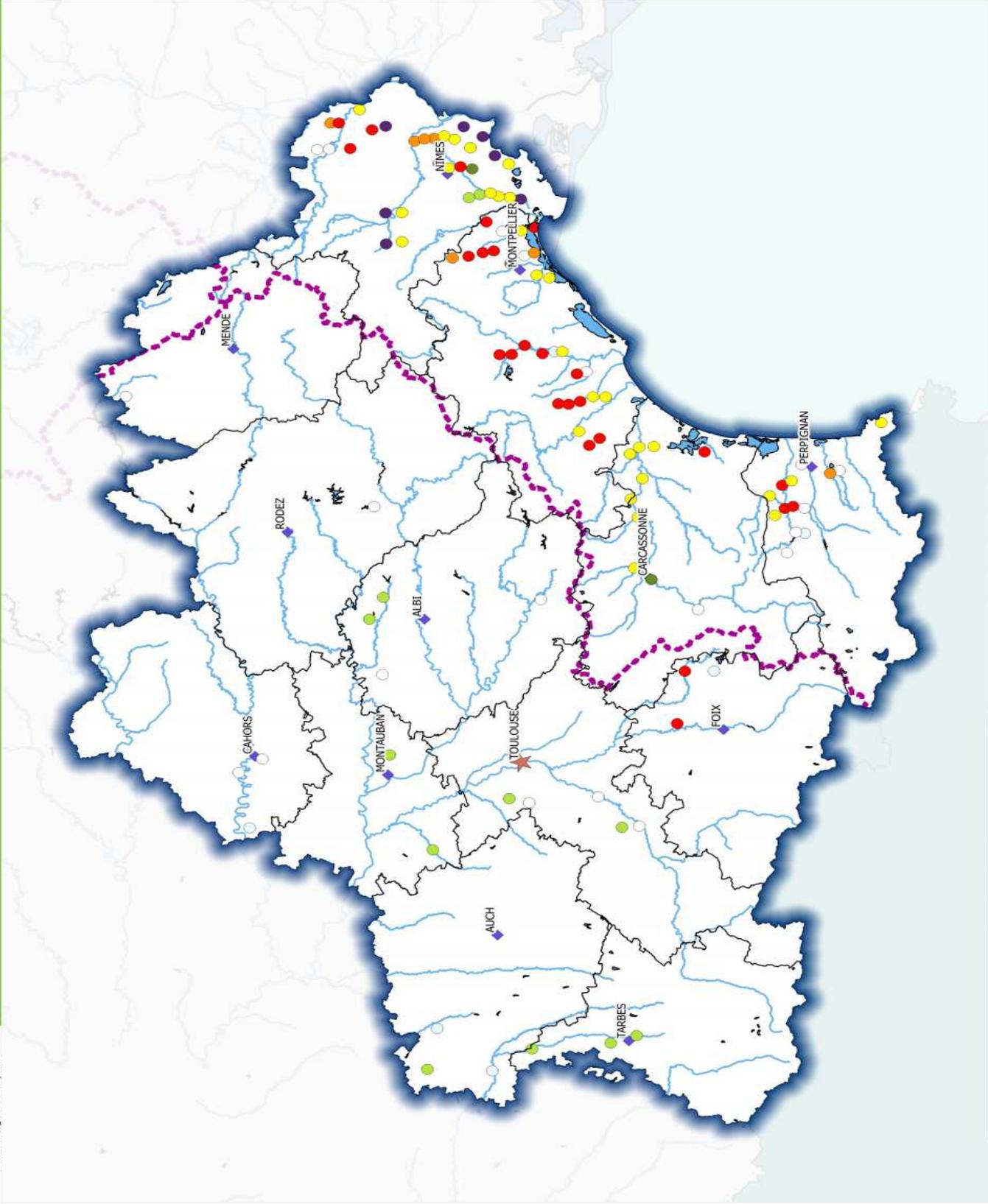
Légende

captages prioritaires

- Absence de prélèvement
- Absence de dépassement
- 1 à 3 substances dépassant le seuil de 0,1 µg/L
- Plus de 3 substances dépassant le seuil de 0,1 µg/L

— limites de bassins versants hydrographiques





Légende

- captages prioritaires pesticides > 0,1 µg/L**
- Absence de données
 - Pas de dépassement
 - Triazine
 - Triazine - métabolite 1
 - Triazine - métabolite 2
 - Chloroacétamide
 - Glyphosate ou AMPA
 - Autre
 - - - limites de bassins versants hydrographiques



Stratégie régionale des services de l'État et des établissements publics

- 1) Mettre à jour la liste des captages prioritaires dans le cadre du SDAGE 2022-2027
- 2) Renforcer la dynamique et l'animation au niveau régional et local
- 3) Mobiliser les services de l'état pour le suivi des captages prioritaires
- 4) Accompagner les actions locales par des dispositifs et des financements appropriés (EcoPhyto II+, MAEC, PSE, PDRR)
- 5) Assurer un rapportage national fiable (outil SOG)



Merci de votre attention !



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE